

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue exceptionnellement en direct par webdiffusion le lundi 31 août 2020 à 19 h en raison de la pandémie COVID-19 dans le respect des consignes de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux

PRÉSENCES:

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement
M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville
Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement
Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement
M. Serge Declos, conseiller d'arrondissement
Mme Lise Zarac, conseillère de ville

AUTRES PRÉSENCES:

M. Benoit G Gauthier, Directeur d'arrondissement Mme Nathalie Hadida, Secrétaire d'arrondissement Mme Chantal Gagnon, Secrétaire d'arrondissement substitut

10 - Ouverture de la séance et mot de la mairesse

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

Collègues du conseil, Mesdames et messieurs.

En cette rentrée de l'automne, j'aimerais souhaiter aux LaSallois un retour agréable et sécuritaire, bien qu'elle prenne une forme particulière en ces temps de COVID-19. Elle ne sera pas de tout repos, j'en conviens, mais je nous souhaite à toutes et à tous de la vivre le plus sereinement possible.

Même si cette crise sanitaire nous oblige encore à de nombreux sacrifices, nous pouvons nous féliciter collectivement de l'équilibre qui s'est mis en place au cours des dernières semaines.

Nous avons eu la preuve de l'efficacité des mesures mises en place par la Santé publique pour nous permettre de reprendre la majorité de nos activités en toute sécurité.

Rappelez-vous, LaSalle a été particulièrement touché au début de la pandémie. Cependant, grâce aux efforts concertés de tous, nous sommes désormais dans une bien meilleure posture. L'hôpital de LaSalle n'est plus débordé comme il y a quelques mois.

En général, le déconfinement se déroule très bien et les citoyens respectent à la lettre les consignes sanitaires.

Or, il ne faut surtout pas relâcher nos efforts. Nous devons rester disciplinés. Appliquer chacune des mesures de prévention permettant non seulement d'éviter la propagation du virus, mais aussi de sauver des vies.

De plus, le port du masque obligatoire dans les espaces publics fermés s'inscrit dans la continuité des mesures de protection adoptées jusqu'ici pour éviter de devoir se remettre en confinement.

Soyons responsables et solidaires. Continuons de respecter les consignes sanitaires.

En terminant, je vous invite chaleureusement à découvrir l'œuvre d'art de Manuel Chantre en hommage à toutes celles et ceux qui ont lutté contre la COVID-19.

Elle est érigée sur la rue Beyries, près du boul. Champlain, juste devant l'hôpital de LaSalle.

Malgré les difficultés, le personnel de première ligne reste mobilisé pour contrer cette crise sanitaire sans précédent.

Rendons-leur la pareille en respectant les mesures d'hygiène reconnues.

Merci et portez-vous bien.

CA20 20 0300

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en ajoutant les points suivants :

10.04.1 Rentrée scolaire

10.08.1 Condoléances – décès de M. Lemaire

20.02.1 Contrat prolongé d'Entrepreneur Strathmore

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA20 20 0301

Période de réponses et questions du public

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens par courriel.

Question posée par	Sujet de l'intervention	Suivi
M. Éric Tremblay	Circulation sur la rue Larente	Comité de circulation

10.03

Félicitations à M. Sébastien Bélec - sauvetage d'une dame en détresse

Attendu que le 26 juillet 2020, le citoyen la Sallois Sébastien Bélec, avec l'aide d'un ami, est intervenu pour sauver une femme lors d'une journée de canot, dans le parc Algonquin, en Ontario;

Attendu que Sébastien Bélec a agi en véritable héros auprès de la femme de 39 ans, en détresse après avoir perdu pied dans une chute, et qui fut transportée en hélicoptère après une opération de sauvetage de plusieurs heures;

Attendu que Sébastien Bélec a littéralement sauvé la vie de cette randonneuse selon le directeur adjoint du Service paramédical du comté de Renfrew;

Attendu que le citoyen Sébastien Bélec a tenté de maintenir la dame réveillée et accrochée à un tronc d'arbre. Elle essayait, de peine et de misère, de se maintenir hors de l'eau;

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement félicite M. Sébastien Bélec pour le courage dont il a fat preuve et son sens exceptionnel du devoir. Son intervention a permis de sauver la vie de cette dame en détresse.

Adoptée à l'unanimité	Ado	ptée	à	l'una	nimité
-----------------------	-----	------	---	-------	--------

10.04

CA20 20 0303

Souhait d'une excellente rentrée scolaire aux élèves montréalais

Attendu que dans les semaines du 24 et 31 août 2020 près de 200 000 jeunes montréalaises et montréalais inscrit à la formation générale au primaire et au secondaire entameront une nouvelle année scolaire;

Attendu que ces derniers représentent la relève pour la collectivité montréalaise et que cette relève est importante pour le dynamisme de Montréal;

Attendu que les élèves montréalais et montréalaises ont quitté l'école le 13 mars dernier, qu'ils n'ont pu mettre les pieds dans un établissement scolaire depuis plus de 5 mois;

Attendu que la crise sanitaire a des conséquences directes sur la réussite éducative;

Attendu que les jeunes montréalaises et montréalais ont démontré beaucoup de courage et de résilience pour affronter la réalité inédite du confinement;

Attendu que ces derniers inspirent la collectivité par leur courage, un courage qui donne un nouvel élan à la rentrée, un nouveau souffle motivant qui entraîne la société avec eux;

Attendu que les arrondissements ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des élèves montréalais.e.s et que, du même coup, ils permettent à ces derniers de développer leur plein potentiel:

Attendu que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative;

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil souhaite une excellente rentrée scolaire à tous les élèves montréalais et montréalaises et un bon succès dans leur réussite tout au long de l'année, qu'il réitère l'importance de la persévérance scolaire, particulièrement pour ce retour en classe, et souligne, par cette résolution, leur soutien!

Adoptée à l'unanimité.

10.13

CA20 20 0304

Condoléances aux familles éprouvées par la perte d'un proche dans le contexte de la COVID-19

Attendu que la pandémie provoquée par le nouveau coronavirus a fait plusieurs milliers de morts dans le monde depuis son apparition en décembre en Chine, selon un bilan établi à partir de sources officielles;

Attendu que selon les autorités sanitaires au Québec, pour le moment, la propagation du coronavirus (COVID-19) est sous contrôle, mais les prochaines semaines seront critiques;

Attendu que bien qu'elle infecte des gens de tous âges, la COVID-19 présente un taux de décès beaucoup plus élevé chez les personnes de 70 ans et plus;

Attendu que des décès ont été recensés jusqu'à présent sur le territoire la Sallois:

Attendu que ce terrible fléau touche durement l'ensemble de la population.

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement présente ses plus sincères condoléances aux familles touchées qui vivent un deuil en cette période.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

Condoléances - décès de Mme Giovannina Evangelista

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de Mme Giovannina Evangelista, survenu le 9 août 2020.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA20 20 0306

Condoléances - décès de M. Albert Trahan

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de M. Albert Trahan, survenu en 21 juillet 2020.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

CA20 20 0307

Condoléances - décès de Mme Claudine Parent

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de Mme Claudine Parent, survenu en août 2020.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.08

CA20 20 0308

Condoléances - décès de M. Mario Lemaire

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par M. le conseiller Richard Deschamps, Mme la conseillère Lise Zarac, Mme la

conseillère Laura-Ann Palestini, Mme la conseillère Nancy Blanchet, Mme la

conseillère Josée Troilo, M. le conseiller Serge Declos

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Mario Lemaire, conjoint de madame Suzanne Borduas survenu le 28 août 2020.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.12

CA20 20 0309

Approbation des procès-verbaux des séances du 13 juillet et du 6 août 2020

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 juillet 2020 et le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 août 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.09

CA20 20 0310

Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 15 juillet 2020

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 15 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1202363054

CA20 20 0311

Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2020

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1202363058

CA20 20 0312

Contrat à Pépinière Jardin 2000 - fourniture/plantation/arrosage et entretien d'arbres

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 348 507,62 \$, taxes et contingences incluses (contrat 316 825,11 \$ + contingences 31 682,51 \$) pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'environ 380 arbres en 2020 jusqu'à la fin de l'automne 2021.

D'accorder à Pépinière Jardin 2000 inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 316 825,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18149.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1206598006

Dépense additionnelle au contrat à Construction Genfor - renforcement de l'ascenseur à la mairie

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 110 000 \$, taxes incluses, pour le contrat octroyé à Construction Genfor Ltée pour des travaux de renforcement de la structure et du remplacement de l'ascenseur à la mairie de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant initial du contrat de 1 878 862,81 \$, taxes incluses, à 1 988 862,81 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1200269005

CA20 20 0314

Option de prolongation au contrat de Entrepreneur paysagiste Strathmore - essouchement des troncs d'arbres

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'exercer la première année d'option de douze mois, soit du 11 septembre 2020 au 10 septembre 2021 à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Itée, au montant de 29 657,37 \$, taxes incluses, pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle, conformément a l'appel d'offres 17-16172.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1206598007

CA20 20 0315

Convention et aide financière au CCCHL - programme Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

D'accorder une aide financière de 40 000 \$ non récurrente en deux versements égaux au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la reconduction de son programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles LaSalloises » destiné aux communautés ethnoculturelles de LaSalle.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1208823009

CA20 20 0316

Contribution financière à la Maison des familles de LaSalle - programme de subvention

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accorder une contribution financière maximale de 5 000 \$ à la Maison des Familles de LaSalle pour le programme de subvention de gestion des couches lavables pour le territoire de l'arrondissement et approuver un projet de convention à cet effet.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1204629004

CA20 20 0317

Mandat à la Direction du Service de la Culture - entente avec ENTANDEM mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'accepter l'offre de service de la Ville Centre et mandater la Direction du Service de la Culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre

2023, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal et pour négocier tout renouvellement de celle-ci.

D'autoriser une dépense maximale de 12 169,57 \$, taxes incluses, à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1208157001

CA20 20 0318

Tarif de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire - policiers du SPVM et pompiers du SIM

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2020-2021 à un regroupement de policiers du SPVM et à un regroupement de pompiers du SIM. Le tarif de location équivaut à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1205348005

CA20 20 0319

Nomination de la mairesse d'arrondissement suppléante - septembre à décembre 2020

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

De nommer Mme la conseillère Nancy Blanchet mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1202365012

Nomination des membres du comité préparatoire - septembre à décembre 2020

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

De nommer messieurs les conseillers Richard Deschamps et Serge Declos membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1202365013

CA20 20 0321

Installation d'enseignes temporaires au 8686 boulevard Newman

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'autoriser l'installation de deux enseignes temporaires au 8686, boulevard Newman pour une période maximale de 6 mois afin d'afficher la mise en vente du bâtiment.

Avant d'installer, les enseignes sur son site le requérant devra faire valider leur positionnement sur le site par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et ce, afin d'assurer que les enseignes ne nuisent pas à la visibilité pour les divers usagers du domaine public (automobilistes, piétons, etc.).

L'arrondissement se réserve le droit de retirer l'autorisation sans préavis. Le cas-échéant les enseignes devront être retirées par le requérant.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1202365011

CA20 20 0322 Reddition de comptes

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er juillet au 17 août 2020, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1203035004

CA20 20 0323

Avis de motion - règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Deschamps de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc d'arrondissement.

40.01 1202363056

CA20 20 0324

Dépôt et présentation du projet de règlement LAS-0138 - droit de préemption

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

De déposer le projet de règlement n° LAS-0138 sur le site internet de l'arrondissement.

Ce règlement détermine le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.02

CA20 20 0325

Adoption - règlement LAS-0136 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés

Attendu que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 13 juillet 2020 ainsi que la présentation du projet de règlement;

Attendu que le projet de règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abrogeant le règlement no LAS-0040 a été déposé exceptionnellement de façon électronique sur le site Web de la Ville de Montréal en raison de la pandémie de la Covid-19;

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

D'adopter le règlement intérieur du conseil d'arrondissement n° LAS-0136 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abrogeant le règlement n° LAS-0040.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1200577007

CA20 20 0326

Adoption - règlement 2222-LAS-2 concernant la conversion en copropriété divise

Conformément aux dispositions du Code d'éthique et de conduite du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, monsieur le conseiller Serge Declos s'abstient de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question, en raison d'un conflit d'intérêts apparent ou potentiel.

Attendu que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 13 juillet 2020 ainsi que la présentation du projet de règlement;

Attendu que le projet de règlement amendant le règlement no 2222 concernant la conversion en copropriété divise a été déposé exceptionnellement de façon électronique sur le site Web de la Ville de Montréal en raison de la pandémie de la Covid-19;

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'adopter le règlement n° 2222-LAS-2 amendant le règlement n° 2222 concernant la conversion en copropriété divise.

Adoptée.

40.04 1202363045

CA20 20 0327

Adoption - règlement 1575-LAS-4 concernant les parcs et endroits publics

Attendu que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 13 juillet 2020 ainsi que la présentation du projet de règlement;

Attendu que le projet de règlement modifiant le règlement no 1575 concernant les parcs et endroits publics et ses amendements a été déposé exceptionnellement de façon électronique sur le site Web de la Ville de Montréal en raison de la pandémie de la Covid-19;

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

D'adopter le règlement n° 1575-LAS-4 modifiant le règlement n° 1575 concernant les parcs et endroits publics et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1202363048

CA20 20 0328

Adoption du premier projet de résolution PP-23 - construction à l'angle Airlie et 80e Avenue

Considérant la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c A-19.1;

Considérant le règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

De poursuivre la procédure d'adoption de la résolution du PP-23 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3)

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-23) visant à modifier la résolution PP-19 afin d'autoriser, sur les lots n° 6 389 218 et 6 389 219 (angle Airlie et 80e Avenue), malgré le règlement n° LAS-0014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C06-16 prévues à l'article 3.5.1 et les articles 6.1.5.1.c) et 6.2.5.1.a) du règlement de zonage n° 2098, la modification de certaines normes reliées au nombre maximal de logements autorisés, à l'implantation et la densité des bâtiments et au nombre de cases de stationnement :

- 1. La modification de certaines normes pour le bâtiment localisé sur le lot n° 6 389 218 :
 - a. Dont la typologie est jumelée, alors que seule la typologie isolée est autorisée,
 - b. dont la marge latérale minimale est de 0 mètre, alors que le minimum autorisé est de 1,80 mètre;
 - dont la marge latérale totale minimale est de 5 mètres, alors que le minimum autorisé est de 6 mètres;
 - d. dont le nombre minimal de cases de stationnement pour l'ensemble des locaux commerciaux est de 26, alors que le minimum exigé est de 52.
- 2. La modification de certaines normes pour le bâtiment localisé sur le lot n° 6 389 219 :
 - a. Dont le nombre de logements maximal est de 75, alors que le maximum autorisé est de 64.
 - b. dont le rapport bâtiment/terrain maximal est de 0,58, alors que le maximum autorisé est de 0,52;

- c. dont le coefficient d'occupation du sol maximal est de 1,76, alors que le maximum autorisé est de 1,10;
- d. dont la typologie est jumelée, alors que seule la typologie isolée est autorisée,
- e. dont la marge latérale minimale est de 0 mètre, alors que le minimum autorisé est de 1.80 mètre;
- f. dont la marge latérale totale minimale est de 1,80 mètre, alors que le minimum autorisé est de 6 mètres;
- g. dont le nombre minimal de cases de stationnement pour l'ensemble des locaux commerciaux est de 10, alors que le minimum exigé est de 32.

Le tout conformément aux plans et documents joints en annexe.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

SECTION I - TERRITOIRE D'APPLICATION

 La présente résolution s'applique aux lots nos 6 389 218 et 6 389 219, situés sur la rue Airlie, à l'angle de la 80e Avenue.

SECTION II – AUTORISATION

2. Malgré les dispositions applicables aux lots nos 6 389 218 et 6 389 219, les modifications aux bâtiments décrites dans le préambule de la présente résolution sont autorisées.

À ces fins, il est permis de déroger aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone C06-16 prévues à l'article 3.5.1 et aux articles 6.1.5.1.c) et 6.2.5.1.a) du règlement de zonage n° 2098 de l'arrondissement de LaSalle.

À ces fins, les plans en annexe à la présente résolution sont reconnus conformes aux objectifs et critères du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014, approuvés par le conseil et n'ont pas à faire l'objet d'une approbation en vertu dudit règlement

SECTION III – USAGES, CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS

3. Les lots n^{os} 6 389 218 et 6 389 219 peuvent être occupés, construits et aménagés selon les descriptions et conditions énumérées au préambule de la présente résolution

SECTION IV - DÉLAI DE RÉALISATION

4. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent commencer dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

SECTION V – DISPOSITIONS PÉNALES

- 5. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 1, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 6.
- 6. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :
 - a) S'il s'agit d'une personne physique :

Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$ Pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$ Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$

b) S'il s'agit d'une personne morale :

Pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$ Pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$ Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$

SECTION VI - ANNEXE

Annexe « B » - Plan d'implantation

SECTION VII - ENTRÉE EN VIGUEUR

7. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1202363072

CA20 20 0329

Adoption du premier projet de résolution PP-22 - usage clinique médicale au 1400 avenue Dollard

Conformément aux dispositions du Code d'éthique et de conduite du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, madame la mairesse d'arrondissement Manon Barbe s'abstient de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question, en raison d'un conflit d'intérêts apparent ou potentiel.

Considérant la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., CA-19.1;

Considérant le règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

De poursuivre la procédure d'adoption de la résolution du PP-22 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-22) visant à autoriser au 1400, avenue Dollard (lot n° 1 499 665), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-08 prévues à l'article 3.5.1 du règlement de zonage n° 2098, l'occupation du bâtiment à des fins de clinique médicale pour enfants.

SECTION I - TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au 1400, avenue Dollard (lot n° 1 499 665).

SECTION II – AUTORISATION

2. Malgré les dispositions applicables au lot n° 1 499 665, est autorisée l'occupation décrite dans le préambule de la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-08 prévues à l'article 3.5.1 du règlement de zonage n° 2098 de l'arrondissement de LaSalle.

SECTION III - USAGES, CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS

3. Outre les usages déjà prescrits à la réglementation, le bâtiment situé sur le lot n° 1 499 665 peut être occupé par une clinique médicale pour enfants.

SECTION IV - DÉLAI DE RÉALISATION

4. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent commencer dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

SECTION V - DISPOSITIONS PÉNALES

- 5. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 1, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 6.
- 6. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :
- a) S'il s'agit d'une personne physique :

Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$ Pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$ Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$

b) S'il s'agit d'une personne morale :

Pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$ Pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$ Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$

SECTION VI - ENTRÉE EN VIGUEUR

Adoptée.

7. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

•			
40.07 1202363071			

Dérogation mineure - pavillons de jardin en cour avant au 6001 rue Irwin

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure (DM3002144974), pour un bâtiment industriel situé au 6001, rue Irwin, afin de permettre deux pavillons de jardin en cour avant ayant une superficie maximale de 36 mètres carrés chacun, alors que selon l'article 6.3.1 du règlement de zonage n° 2098, ce type de construction accessoire n'est pas autorisé pour les classes d'usages du groupe « industriel ».

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1202363060

CA20 20 0331

Dérogations mineures - stationnement/espaces de chargement/conteneur à déchets - site du CEGEP

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accorder trois (3) dérogations mineures (DM3002120216/CO3002120175) pour un bâtiment institutionnel situé sur le lot n° 5 854 907 (rue Lapierre – site du C.É.G.E.P. André-Laurendeau) afin de :

- a) Permettre la construction d'un espace de stationnement comprenant 120 cases (1 case/137m² de superficie brute de plancher), alors que selon l'article 6.4.3.1.b) i) du règlement de zonage n° 2098, l'espace de stationnement devrait comprendre 219 cases (1case/75m² de superficie brute de plancher);
- b) permettre l'implantation d'un espace de chargement dans la cour latérale, alors que selon l'article 6.4.1.6 du règlement de zonage numéro 2098, l'espace de chargement devrait être localisé dans la cour arrière;
- c) permettre l'implantation d'un conteneur à déchets dissimulé par un écran opaque dans la cour latérale, alors que selon l'article 6.4.1(29) du règlement de zonage n° 2098, un conteneur à déchets dissimulé par un écran opaque devrait être localisé dans la cour arrière.

Adα	ptée	à	l'una	nim	nité
nuu	DICC	а	ıuııa		IIIC.

40.09 1202363059

Refus d'un P.I.I.A. - remplacement des fenêtres aux 48-50 - 8e Avenue

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

De refuser les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014, concernant le remplacement des fenêtres d'une habitation bifamiliale située aux 48 et 50, 8^e Avenue (TR3002023115).

Les fenêtres coulissantes ne respectent pas les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA du Village des Rapides. Ces fenêtres ne permettent pas le respect du paysage distinctif du secteur.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1202363055

CA20 20 0333

P.I.I.A. - habitation multifamiliale de 113 logements sur le boul. Newman

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001989474), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 113 logements située sur le lot n° 6 347 100 (boul. Newman), à la condition que des espaces de stationnements extérieurs dédiés aux visiteurs soient ajoutés sur le site.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1202363062

CA20 20 0334

P.I.I.A. - habitation multifamiliale de 130 logements sur le boul. Newman

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001706296), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 130

logements située sur le lot n° 6 347 099 (boul. Newman) à la condition que des espaces de stationnements extérieurs dédiés aux visiteurs soient ajoutés sur le site.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1202363061

CA20 20 0335

Plan d'implantation et d'intégration architecturale

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

De réunir pour adoption les points 40.13 à 40.20.

D'adopter les points 40.13 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

40.00

CA20 20 0336

P.I.I.A. - habitation multifamiliale de 397 logements sur Newman/Léger

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3002055855), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 397 logements située sur le lot n° 6 302 083 (Newman/Léger).

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1202363063

CA20 20 0337

P.I.I.A. - tour d'habitation multifamiliale de 228 logements sur Newman/Léger

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3002055834), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'une tour d'habitation multifamiliale de 228 logements située sur le lot n° 6 302 083 (Newman/Léger).

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1202363064

CA20 20 0338

P.I.I.A. - tour d'habitation multifamiliale de 324 logements sur Newman/Léger

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3002055794), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'une tour d'habitation multifamiliale ayant 324 logements située sur le lot n° 6 302 083 (Newman/Léger).

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1202363065

CA20 20 0339

P.I.I.A. - démolition d'une habitation aux 224-226 rue Larente

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (DÉ3001998394), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014, afin de permettre la démolition d'une habitation bifamiliale située aux 224 et 226, rue Larente.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1202363066

CA20 20 0340

P.I.I.A. - habitation bifamiliale avec logement sous-sol sur la rue Larente

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001998414), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale avec un logement au sous-sol située sur le lot n° 1 930 890 (rue Larente).

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1202363067

CA20 20 0341

P.I.I.A. - école secondaire sur la rue Lapierre - site du C.É.G.E.P. André-Laurendeau

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3002120175), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014 afin de permettre la construction d'une école secondaire sur le lot n° 5 854 907 (rue Lapierre - site du C.É.G.E.P. André-Laurendeau).

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1202363068

CA20 20 0342

P.I.I.A. - modification des ouvertures d'une habitation aux 8361-8363 boul. LaSalle

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002044254), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation bifamiliale située aux 8361 et 8363, boul. LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1202363069

CA20 20 0343

P.I.I.A. - modification d'une façade au 332 avenue Lafleur

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002081715), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014, afin de permettre la modification partielle d'une façade d'un bâtiment communautaire situé au 332, avenue Lafleur.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1202363070

CA20 20 0344

Certificat de registre du règlement d'emprunt LAS-0135 pour la réfection de différents bâtiments

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'accepter le certificat déposé par la secrétaire d'arrondissement substitut suite au registre tenu du 12 au 27 août 2020 concernant le règlement d'emprunt n° LAS-0135, intitulé :

Règlement autorisant un emprunt de 1 650 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant les règlements nos LAS-0126 et LAS-0127.

Comme aucune personne n'a demandé la tenue d'un scrutin, le règlement est réputé avoir été approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1206152002

CA20 20 0345

Certificats d'occupation du domaine public - juin 2020

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1202363052

Certificats d'occupation du domaine public - juillet 2020

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1202363057

CA20 20 0347

Espaces de stationnement réservées pour personnes handicapées

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'autoriser l'ajout d'espaces de stationnements réservés pour personnes handicapées dans l'arrondissement de LaSalle aux :

599, rue Pilon;

8540, rue Centrale;

7712, rue Dufresne;

8105, rue Juliette.

Adoptée à l'unanimité.

40.24 1207151022

CA20 20 0348

Décisions déléguées soumises par la Division des ressrouces humaines

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1206360008

Dépôt de docume	nts - rapports	DAUSE - juillet			
60.01					
CA20 20 0349 Levée de la séanc	- :e				
Il est proposé par	la mairesse M	Manon Barbe			
appuyé par	le conseiller S	Serge Declos			
et résolu :					
De lever la séance	à 19 h 30.				
Adoptée à l'unanim	nité.				
70.01					
	-				
Manon Barbe Mairesse d'arrondis	sement		Nathalie Secrétai	Hadida re d'arrondissement	
Tous et chacun des	s règlements e	et résolutions ci-dessus rela	atés sont	approuvés.	
Manon Barbe Mairesse d'arrondis	ssement				

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020.